

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-25/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Objet :
Finalisation de l'Adap

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,
Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,
François RENAUD, Pierre MICHEAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs José MOYA, Philippe GAUTHIER

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Convocation du CM en
date du :
4 septembre 2019

Vu la délibération 2016-09 du 26 juillet 2016 pour l'approbation de la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les travaux avant la fin de l'année 2019 pour être conforme à la réglementation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal

OUIE l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, en accord avec lui, engage la commune à terminer les travaux d'accessibilité avant la fin de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 17 septembre 2019

Le Maire



Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190917-2019-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019

Affichage : 17/06/2019